

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 29 JUIN 2023

DELIBERATION N°2023.00311

BUDGETS SUPPLEMENTAIRES 2023, BUDGET PRINCIPAL, BUDGETS ANNEXES ET BUDGETS RATTACHES - ADOPTION

Le Conseil Métropolitain a été convoqué le 22 juin 2023

Nombre de membres en exercice : 123

Nombre de présents : 90

Nombre de pouvoirs : 18

Nombre de voix : 108

Président de séance : M. Hervé REYNAUD,
Secrétaire de séance : M. Tom PENTECOTE

Membres titulaires présents :

Mme Ingrid ARNAUD, Mme Nicole AUBOURDY, M. Abdelouahb BAKLI, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, M. Jean-Luc BASSON, Mme Caroline BENOUMELAZ, Mme Françoise BERGER, M. Jean-Pierre BERGER, M. Eric BERLIVET, Mme Nora BERROUKECHE, Mme Audrey BERTHEAS, M. Cyrille BONNEFOY, M. Bernard BONNET, M. Vincent BONY, M. Lionel BOUCHER, M. Patrick BOUCHET, M. Kamel BOUCHOU, Mme Nicole BRUEL, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Denis CHAMBE, Mme Catherine CHAPARD, M. André CHARBONNIER, Mme Frédérique CHAVE, Mme Laura CINIERI, M. Paul CORRIERAS, M. Pierrick COURBON, M. Charles DALLARA, M. Jean-Luc DEGRAIX, Mme Marianne DELIAVAL, M. Philippe DENIS, M. François DRIOL, M. Christian DUCCESCHI, M. Fabrice DUCRET, Mme Marie-Pascale DUMAS, Mme Isabelle DUMESTRE, M. Frédéric DURAND, M. Jean DUVERGER, M. Martial FAUCHET, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Michel GANDILHON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, Mme Marie-Christine GOURBEYRE, M. Daniel GRAMPFORT, Mme Catherine GROUSSON, M. Jacques GUARINOS, M. Marc JANDOT, M. Christian JOUVE, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME, M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, Mme Pascale LACOUR, M. Bernard LAGET, M. Denis LAURENT, M. Claude LIOGIER, M. Julien LUYA, Mme Brigitte MASSON, Mme Nathalie MATRICON, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, Mme Solange MORERE, Mme Evelyne ORIOL,

M. Tom PENTECOTE, M. Gilles PERACHE, Mme Marie-Jo PEREZ, M. Marc PETIT, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Ali RASFI, Mme Brigitte REGEFFE, M. Hervé REYNAUD, Mme Laurence RICCIARDI, M. Jean-Paul RIVAT, M. Jean-Marc SARDAT, Mme Nadia SEMACHE, M. Christian SERVANT, Mme Corinne SERVANTON, M. Gilbert SOULIER, Mme Eveline SUZAT-GIULIANI, M. Marc TARDIEU, M. Gérard TARDY, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, Mme Julie TOKHI, M. Jacques VALENTIN, M. Julien VASSAL

Pouvoirs :

M. Gilles ARTIGUES donne pouvoir à M. Lionel BOUCHER,
Mme Christiane BARAILLER donne pouvoir à M. Cyrille BONNEFOY,
Mme Michèle BISACCIA donne pouvoir à M. Christian SERVANT,
M. Christophe CHALAND donne pouvoir à Mme Eveline SUZAT-GIULIANI,
M. Marc CHASSAUBENE donne pouvoir à M. Jean-Pierre BERGER,
M. Germain COLLOMBET donne pouvoir à Mme Julie TOKHI,
M. Gabriel DE ALMEIDA donne pouvoir à Mme Brigitte REGEFFE,
Mme Véronique FALZONE donne pouvoir à Mme Brigitte MASSON,
M. Guy FRANCON donne pouvoir à M. François DRIOL,
Mme Marie-Eve GOUTELLE donne pouvoir à M. Frédéric DURAND,
M. Olivier LONGEON donne pouvoir à M. Jean DUVERGER,
M. Yves MORAND donne pouvoir à M. Jean-Luc BASSON,
Mme Aline MOUSEGHIAN donne pouvoir à M. Régis CADEGROS,
Mme Djida OUCHAOUA donne pouvoir à M. Christophe FAVERJON,
M. Gaël PERDRIAU donne pouvoir à M. Hervé REYNAUD,
Mme Nicole PEYCELON donne pouvoir à M. Robert KARULAK,
Mme Clémence QUELENNEC donne pouvoir à M. Eric BERLIVET,
M. Alain SCHNEIDER donne pouvoir à M. Claude LIOGIER

Membres titulaires absents excusés :

M. Gilles BOUDARD, M. Henri BOUTHEON, M. Marc CHAVANNE,
Mme Viviane COGNASSE, M. Jordan DA SILVA, M. Didier DELDON, M. David FARA,
M. Jérôme GABIAUD, M. Pascal GONON, M. Yves LECOCQ, Mme Fabienne MARMORAT,
M. Patrick MICHAUD, Mme Christel PFISTER, M. Daniel TORGUES,
Mme Laetitia VALENTIN

DELIBERATION DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 29 JUIN 2023

BUDGETS SUPPLEMENTAIRES 2023, BUDGET PRINCIPAL, BUDGETS ANNEXES ET BUDGETS RATTACHES - ADOPTION

Le projet du Budget Supplémentaire 2023 a pour objet :

- de reporter en 2023 les crédits engagés sur l'année 2022 et de reprendre les résultats de l'exercice 2022,
- de procéder à l'ajustement du Budget Primitif 2023.

* * * * *

PRESENTATION GENERALE DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2023

I - LE BUDGET PRINCIPAL

1 – Les reports d'investissements :

Le montant des reports s'élève à :

- 38 285 125.39 € en dépenses ;
- 19 021 400.75 € en recettes (dont 14 329 000 € d'emprunt).

Le financement de ces reports est assuré par une affectation du résultat de fonctionnement de 19 263 724.64 €.

Le détail des reports pour chacune des opérations d'investissement du Budget Principal figure au compte administratif 2022.

2 – Les inscriptions au Budget Supplémentaire (hors écritures d'ordre et doubles comptes) :

Les inscriptions nouvelles du Budget Supplémentaire s'élèvent à 43 023 443.76 € :

- 18 248 539.23 € en fonctionnement ;
- 24 774 904.53 € en investissement.

D'une manière générale le financement des dépenses nouvelles doit être assuré par :

- l'excédent de fonctionnement et d'investissement reporté ;
- diverses recettes supplémentaires constatées en fonctionnement ou en investissement ;
- le cas échéant le recours à l'emprunt.

▪ **2.1 – Les recettes disponibles pour le Budget Supplémentaire :**

En fonctionnement :

- l'excédent reporté constaté au Compte Administratif 2022	7 444 429.58 €
- les recettes complémentaires au BS	21 626 701.52 €
- Total des recettes de fonctionnement disponibles	29 071 131.10 €

En investissement :

- subventions, cessions, remboursement d'avances, fonds de Concours....	8 586 137.46 €
- un ajustement du FCTVA	2 866 175.20 €
- augmentation emprunt	2 500 000.00 €
- Total des recettes d'investissement disponibles.....	13 952 312.66 €
Soit un total de	43 023 443.76 €

▪ **2.2 – Utilisation des recettes disponibles :**

Il est proposé de répartir les recettes disponibles de la manière suivante :

En fonctionnement :

- des ajustements sur les dépenses du BP	16 248 539.23 €
<i>(Ces ajustements de dépenses font l'objet d'explications détaillées ci-après)</i>	
- une provision pour charges financières	2 000 000.00 €

En investissement :

- l'inscription de dépenses à hauteur de.....	24 774 904.53 €
<i>(Ces ajustements de dépenses font l'objet d'explications détaillées ci-après)</i>	
Soit un total de	43 023 443.76 €

3 – Les ajustements par rapport au Budget Primitif :

▪ **3.1 – Section de fonctionnement**

Les inscriptions au Budget Supplémentaire s'élèvent à :

- 21 626 701.52 € en recettes : constituées pour l'essentiel par des ajustements de recettes fiscales et de dotations après notification, de recettes liées aux activités de la Métropole ainsi qu'une reprise de provision ;
- 18 248 539.23 € en dépenses, dont 4 492 539.23 € liés aux activités de la Métropole et 13 756 000 € consacrés à la sécurisation de la dette après reprise de provision de même montant.

Pour la partie recettes :

- essentiellement, on retrouve les recettes fiscales, la TEOM ainsi que les dotations de l'Etat qui sont ajustées en fonction des notifications reçues au titre de 2023 pour un montant de 6 422 456.00 € (fiscalité économique + 2 538 K €, fraction de TVA + 2 000 K €, TEOM + 375 K €, allocations compensatrices +769 K €, DGF +569 K €...);
- les recettes liées aux activités de la Métropole à hauteur de 1 448 245.52 € et détaillées ci-après.
- une reprise de provision à hauteur de 13 756 000 € pour financer la sécurisation de la dette structurée auprès de Natixis.

Pour la partie dépenses :

- Le processus de mutualisation des services engagé entre la Ville de Saint-Etienne et la Métropole se poursuit. La masse salariale est ainsi ajustée à hauteur de 4 231 000 € correspondant au coût des personnels des Directions Achats et Logistique et Gestion des Bâtiments. Cette dépense est compensée par un ajustement de l'AC de la Ville de Saint-Etienne à hauteur de son utilisation des services communs ;
- également, un ajustement à hauteur de 265 000 € est à prévoir pour la convention de mise à disposition de locaux avec la ville de Saint-Etienne lorsqu'elle loge les agents des services communs ;
- l'attribution de compensation de la Ville de Saint-Etienne est ajustée à hauteur de 4 261 000 € (part du service commun salaires et frais de structure)
- Par ailleurs, une nouvelle provision de 2 M € est proposée pour une prochaine sécurisation des encours structurés (dans 5 ans).

Les autres dépenses concernent les dépenses des services explicitées ci-dessous.

Le détail des inscriptions en dépenses et en recettes sur la section de fonctionnement, sur chaque secteur d'activité déduction faite des transferts de crédits (équilibrés entre articles ou entre sections) est le suivant :

❖ L'ATTRACTIVITE DE LA METROPOLE

➤ IMPLANTATIONS ECONOMIQUES ET SERVICES AUX ENTREPRISES :

Concernant la gestion des bâtiments économiques, en recettes, des remboursements, pénalités, dégrèvement de taxe Foncière (Novaciérie), et autres participations des entreprises à la mise en place de la signalétique sur la Zone Industrielle de Molina sont inscrits à hauteur de 33 994 €.

En dépense, des crédits supplémentaires sont nécessaires pour couvrir les surcoûts liés aux révisions de prix (+ 47 000 € pour le marché de prestations pour la gestion multi-technique et multi-services du parc technologique Metrotech avec Dalkia notamment), soit un montant total de 70 318 €.

➤ **INNOVATION ET ENTREPREUNARIAT**

Des subventions à hauteur de 35 500 € pour le projet Quatrium et Zoomacom inscrites initialement au Budget Primitif 2023 en investissement sont réinscrites en section de fonctionnement.

5 000 € sont prévus pour une nouvelle subvention à « 60 000 rebonds » et 3 000 € de complément pour la subvention à la CPME Loire.

➤ **LE DESIGN**

En dépense, une inscription complémentaire de 689 € est nécessaire pour atteindre le montant de la subvention de fonctionnement de la Cité du design.

➤ **LE TOURISME**

Un ajustement de 65 000 € correspondant au reversement à l'Office de Tourisme Communautaire de la taxe de séjour réellement perçue au titre de l'année 2022 (qui s'équilibre avec des recettes équivalentes) est inscrit, mais qui permet de diminuer la subvention d'équilibre à hauteur de 50 % soit une dépense de – 32 500 €.

Les dépenses liées au marché de prestation pour la promotion et la commercialisation des espaces réceptifs de Metrotech sont réajustées (+ 5 000 €) et des recettes complémentaires dans le cadre de ce même marché sont inscrites pour 10 000 €.

➤ **LES RELATIONS INTERNATIONALES**

Une dépense de 12 500 € est inscrite pour le versement d'une subvention dans le cadre du projet solidarité internationale avec des Collectivités étrangères et leurs Groupements dans les domaines de l'eau et de l'assainissement, en partenariat avec le délégataire au contrat de DSP Eau potable sur le périmètre desservi par l'usine de Solaure (Fonds eau).

➤ **CULTURE ET PATRIMOINE, RAYONNEMENT DU MUSEE D'ART MODERNE ET CONTEMPORAIN**

Pour le Musée d'Art Moderne et Contemporain, des crédits complémentaires sont nécessaires, à hauteur de 8 000 € pour la location de bureaux liés aux travaux en cours et 6 000 € pour le projet de présence hors les murs du Musée. Les recettes sont revues à la baisse (- 5 000 €).

Pour le Zénith, 5 000 € supplémentaires sont nécessaires pour couvrir les dépenses de publicité pour le renouvellement de la DSP.

Une subvention au Festival Circuits courts organisé à la Comédie nécessite des crédits à hauteur de 25 000 €.

➤ **LES GRANDS EQUIPEMENTS, L'ATTRACTIVITE PAR LE SPORT ET LES LOISIRS**

Pour l'ARENA, il convient d'inscrire 18 000 € supplémentaires pour couvrir les frais d'assurance de la salle.

Dans le cadre des grands événements sportifs à venir (match de Rugby France-Ecosse, Coupe du monde de Rugby, Fight night 2023, subvention Leaders Cup) des besoins réévalués à hauteur de 253 690 € viennent compléter les inscriptions du BP.

A noter que Saint-Etienne Métropole organisera le « Village Rugby », subventionné par le GIP France 2023 (+ 100 000 € en recettes).

➤ **LA POLITIQUE DE LA VILLE**

En dehors des transferts de crédits de la section d'investissement en fonctionnement pour 30 000 €, des recettes complémentaires sont inscrites (+ 18 500 €) dans le cadre du nouveau contrat de ville.

Le Fonds d'aides aux jeunes en difficulté est réévalué à hauteur de 45 000 € dans le cadre de la contractualisation avec la CAF.

Des recettes non prévues au BP (ANRU et CALPAE - Conventions d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi) sont inscrites à hauteur de 431 883 € mais des dépenses supplémentaires sont nécessaires pour financer les Associations de prévention spécialisées (+ 309 000 €).

❖ **LE DEVELOPPEMENT HARMONIEUX DU TERRITOIRE**

➤ **L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE**

Il convient d'inscrire 5 000 € pour sécuriser les friches afin d'éviter les intrusions.

➤ **LA VOIRIE COMMUNAUTAIRE**

Différents remboursements de sinistres par les assurances (certains perçus en 2022) et refacturation de petits aménagements de voirie (entrées charretières, abaissement de bordures) permettent d'inscrire des recettes à hauteur de 216 578.63 € et des dépenses de fonctionnement pour 20 215.55 € imputées sur les enveloppes voirie des communes (le solde étant inscrit en investissement).

A cela s'ajoute des transferts de crédits de la section de fonctionnement en investissement, soit une diminution des dépenses de fonctionnement de - 49 020.10 € et une ré-imputation de titres sur exercice antérieur correspondant à une inscription en dépenses de 30 035.49 €.

➤ **LE NUMERIQUE**

Un crédit supplémentaire de 35 000 € est nécessaire pour des études à la mise en œuvre d'une solution de gestion unique des usagers pour l'accès simplifié aux services numériques des collectivités compensé partiellement par l'inscription d'une recette de 28 000 € versée par l'ANRU.

❖ **LE DEVELOPPEMENT D'UNE METROPOLE DURABLE**

➤ **LA TRANSITION ENERGETIQUE, ECOLOGIQUE ET LE DEVELOPPEMENT DURABLE**

Sont inscrits sur ce poste 60 000 € de crédits en dépense et en recette pour la tenue d'un stand SEM au salon écomobilité. D'autres ajustements de crédits (+ 23 600.89 €) sont demandés pour couvrir des hausses de cotisations, des besoins complémentaires dans le cadre du marché de valorisation de la stratégie métropolitaine de biodiversité. Une régularisation des aides aux points noirs bruits (191 529.75 € en recettes) est inscrite.

➤ **COLLECTE, TRI ET GESTION DES DECHETS**

Des dépenses complémentaires sont prévues pour la gestion de cette compétence :

- 60 000 € sont nécessaires pour la mise à disposition par la ville de Saint-Etienne du local rue Eugène BEAUNE à compter du 1^{er} mai 2023 (site de stockage) ;
- 5 000 € de complément de subvention dans le cadre de la deuxième phase de l'appel à projet en faveur de la réduction des déchets ;
- 15 000 € pour l'annulation de titres sur exercice antérieur.

➤ **CONTRATS RIVIERES**

Inscriptions de crédits supplémentaires pour notamment la location du local du Fay utilisé par l'équipe rivières Furan pour couvrir la location du 2eme semestre 2023 (+ 20 000 €). A cela s'ajoute l'organisation d'un évènement de sensibilisation des scolaires et du grand public aux risques de crues d'un montant de 19 000 € subventionné à hauteur de 50 % dans le cadre du PAPI.

➤ **DEFENSE EXTERIEURE CONTRE L'INCENDIE (DECI)**

37 000 € sont nécessaires pour être en conformité avec le Règlement Départemental de Défense Extérieure contre l'Incendie (RDDECI), qui impose de réaliser :

- un contrôle fonctionnel de chaque hydrant tous les 2 ans ;
- un contrôle effectif de débitance et de pression tous les 4 ans.

➤ **GESTION LOCATIVE**

Ajustement des crédits à hauteur de + 4 600 €

❖ **LES DEPENSES NECESSAIRES AU FONCTIONNEMENT DES SERVICES**

- 150 000 € de crédits supplémentaires sont inscrits pour le surcoût des marchés d'assurances. Pour l'informatique, un ajustement de 1 800 € est nécessaire pour assurer la maintenance du logiciel utilisé au Nautiform... ;
- pour la Direction Achat, la mutualisation du Service Reprographie nécessite un budget supplémentaire estimé à 7 000 € (en moins sur le Service Assemblée en prestations).

Enfin, une inscription complémentaire de 1 M € est prévue pour couvrir la hausse du coût des fluides.

▪ **3.2 – Section d'investissement**

Les inscriptions au Budget Supplémentaire s'élèvent à 24 774 904,53 € de crédits supplémentaires.

Pour les recettes, 8 586 137,46 € de subventions, cessions, remboursement d'avances sont inscrits. Le FCTVA est ajusté de 2 866 175,20 € au regard des nouvelles dépenses inscrites. La prévision de l'emprunt est augmentée de 2 500 000 € pour couvrir les travaux exceptionnels de voirie sur la commune de Saint-Chamond avec un remboursement à opérer par le biais de l'attribution de compensation.

Le détail des inscriptions en dépenses et en recettes sur la section d'investissement, sur chaque secteur d'activité déduction faite des transferts de crédits (équilibrés entre articles ou entre sections) est le suivant :

❖ **L'ATTRACTIVITE DE LA METROPOLE**

➤ **IMPLANTATIONS ECONOMIQUES ET SERVICES AUX ENTREPRISES :**

Dans le cadre de la concession de Novaciéries confiée à CAP Métropole sont inscrits 1 800 000 € de crédits au titre de la participation 2023 au déficit de l'opération.

Des ajustements d'avances financières dans le cadre des concessions également confiées à CAP Métropole pour l'aménagement des Zones d'Activités sur les communes de Saint-Bonnet-les-Oules, la Zone des Roches sur le secteur Molina à La Talaudière et la concession Loti à Saint-Etienne sont prévus générant une baisse des dépenses (- 550 000 €) et des recettes (- 400 000 €) en diminution.

A noter l'inscription de 1 M € pour l'acquisition du bâtiment Bony à EPORA et la cession du bâtiment pour le même montant.

Le budget annexe Zones Industrielles enregistre un résultat de clôture sur la section d'investissement de 139 160,52 €, il est utilisé pour le remboursement d'avances au Budget Principal. Par ailleurs, des recettes supplémentaires sur 2023 peuvent être inscrites permettant d'augmenter le remboursement à hauteur de 28 765 € pour porter le remboursement de l'avance au budget principal à 167 925,52 €.

En dépenses, -111 997 € sont inscrits, liés aux travaux de la Zone Sogelam décalés à 2024.

➤ **L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, LA RECHERCHE, L'INNOVATION ET L'ENTREPREUNARIAT :**

Des crédits inscrits en BP sont décalés à hauteur de - 2 418 000 € dont la participation au projet Quatrium (- 100 K €), le Fonds d'amorçage industriel métropolitain (- 1 800 K €) et des subventions initialement prévues pour l'Université Jean Monnet.

Une dépense de 90 000 € est inscrite pour l'achat d'équipements pour l'école numérique et une recette de 109 424 € pour une subvention de la Direction Régionale Académique.

➤ **LE DESIGN**

Dans le cadre du projet Cité 2025, un ajustement des crédits de paiement permet d'inscrire une diminution des dépenses à hauteur de - 300 000 €.

➤ **LE TOURISME**

Un complément de 7 000 € est nécessaire pour ajuster les crédits à l'exercice.

➤ **RAYONNEMENT DU MUSEE D'ART MODERNE ET CONTEMPORAIN**

+ 40 100 € pour des travaux d'investissement (travaux de mise en conformité aspiration poussière de bois de l'atelier menuiserie).

Les recettes sont ajustées à la baisse : - 28 500 € (recette DRAC).

➤ **LES GRANDS EQUIPEMENTS, L'ATTRACTIVITE PAR LE SPORT ET LES LOISIRS**

150 000 € sont prévus pour des travaux pour l'aire d'accueil camping-car sur Saint-Etienne dans le cadre de l'accueil des grands évènements ainsi que 50 000 € pour une étude d'un projet de Vélodrome.

85 000 € pour des avenants aux marchés pour les travaux sur le stade Geoffroy Guichard, 116 327 € pour des travaux sur les équipements sportifs du Gier.

Des dépenses (38 025 €) et recettes (48 000 €) sont inscrites pour la mise en place de la cybersécurité du stade avec l'organisation de la coupe du monde de rugby.

❖ **LE DEVELOPPEMENT HARMONIEUX DU TERRITOIRE**

➤ **LES GRANDS PROJETS**

Les crédits inscrits en dépenses pour des réserves foncières d'opportunité sont ajustés de -235 000 €, et -75 000 € en recettes pour tenir compte des réalisations.

L'opération créée pour la sédentarisation des gens du voyage nécessite des crédits complémentaires à hauteur de 677 810 €.

335 000 € sont fléchés pour la démolition et travaux sur le site de la Rivière à Saint-Etienne, 150 000 € pour l'aménagement Raspail-Ondenon et 100 000€ pour une étude relative au Centre Régionale innovation ophtalmique.

➤ **LE DEVELOPPEMENT LOCAL**

3 500 000 €, complémentaires à l'inscription BP, sont prévus pour les Fonds de concours aux communes dans le cadre du plan de relance métropolitain pour tenir compte des dépôts des dossiers.

➤ **L'HABITAT ET RENOUVELLEMENT URBAIN**

Une inscription de 1 256 000 € est nécessaire au regard de l'avancement des dossiers (aide aux travaux, actions nouvelles, animation Programme d'intérêt Général...). En parallèle une recette complémentaire de 523 000 € dans le cadre du suivi-animation du PIG.

991 512 € sont demandés pour compléter les inscriptions votées au BP 2023 pour les projets urbains (dont 750 000 € pour le contrat de projet partenarial d'aménagement 2021-2032 avec l'EPASE).

➤ **LA VOIRIE**

Les crédits inscrits pour le réaménagement de l'échangeur de la Varizelle sur Saint-Chamond, les études pour l'aménagement des grands boulevards (boulevard Jules Janin) et les travaux connexes aux réaménagements des échangeurs de la Vallée du Gier (Sardon - La Grand-Croix) sont ajustés (- 900 000 €), ainsi qu'une inscription pour l'aménagement de la RM 201 (- 200 000 €) est également prévue.

Sur les enveloppes voirie des communes, en dehors de quelques ajustements (transfert des crédits de fonctionnement sur la section d'investissement pour 58 639.32 € et les dépenses d'investissements imputées sur les enveloppes voirie des communes au regard des remboursements d'assurance à hauteur de 196 090 €), sont inscrits les crédits non consommés sur l'exercice 2022 et réattribués pour 5 693 684,23 €, 250 000 € dans le cadre du plan de relance et 1 600 000 € de crédits en compléments de ceux inscrits au BP.

Des travaux exceptionnels de voirie sur la commune de Saint-Chamond et Genilac avec un remboursement à opérer par le biais de l'attribution de compensation nécessitent d'inscrire des dépenses supplémentaires (+ 3 201 111€), ainsi que 4 200 000 € de dépenses de Fonds de concours prévisionnels versés par les communes (recettes de 3 264 970 €).

Des recettes complémentaires à hauteur de 577 161 € au titre des subventions accordées par la Région Auvergne Rhône Alpes notamment, pour accompagner des travaux d'aménagement de voirie sont inscrites.

❖ **LE DEVELOPPEMENT D'UNE METROPOLE DURABLE**

➤ **LA TRANSITION ENERGETIQUE, ECOLOGIQUE ET LE DEVELOPPEMENT DURABLE**

Des ajustements de crédits inscrits au BP pour les énergies renouvelables (la prise de participation décalée à 2024 pour un montant de -1 400 000 €) et l'élaboration du Site Patrimonial Remarquable (SPR) sont prévues (-15 000 €).

Au contraire, des crédits supplémentaires sont nécessaires à hauteur de 708 420 € (projet Cité circulaire, Fonds de concours Cours d'écoles, chauffage propre, programme d'action vert et bleu (CVB), réseaux de chaleur).

Des recettes à hauteur de 98 000 € sont inscrites, dans le cadre du CVB, d'un loto biodiversité et des réseaux de chaleur.

➤ **LE PLAN VELO**

Un ajustement des crédits, pour tenir compte des crédits de paiement nécessaires sur l'exercice, pour le plan vélo est proposé : - 500 000 €.

➤ **COLLECTE, TRI ET GESTION DES DECHETS**

Une diminution des dépenses inscrites au BP sur l'opération Centre de tri emballages ménagers est proposée : -340 000 € (le paiement sera effectué en fin de construction).

➤ **LES CONTRATS DE RIVIERES**

Les crédits d'investissement des différentes opérations de rivières sont ajustés tant en dépenses + 4 636 946.62 €, qu'en recettes + 2 289 057.62 €, pour pouvoir prendre en compte les besoins complémentaires notamment sur le Gier, pour les travaux d'aménagement des berges du Gier sur le site de Duralex, sur le Furan avec les travaux du Furet et sur l'Ondaine, les travaux sur La Bargette au Chambon-Feugerolles.

➤ **DEFENSE EXTERIEURE CONTRE L'INCENDIE (DECI)**

Une augmentation de l'enveloppe est nécessaire à hauteur de 387 000 € pour couvrir les besoins complémentaires et améliorer significativement la couverture du territoire du parc DECI (l'existant et l'urbanisation future). Le Fonds vert mis en place par les Services de l'Etat permet de disposer d'une opportunité de bénéficier de ressources financières complémentaires avec une recette prévue de 145 000 €.

➤ **GESTION DES EAUX PLUVIALES**

Les crédits inscrits au titre des eaux pluviales sont diminués de - 250 000 € pour tenir compte de l'avancement des réalisations.

❖ **LES DEPENSES NECESSAIRES AU FONCTIONNEMENT DES SERVICES**

Les crédits du BP sont ajustés à hauteur de 544 600 € pour l'aménagement des locaux pour l'installation des Services mutualisés et travaux de mise en conformité, et 80 655 € pour l'informatique.

II - LE BUDGET ANNEXE TRANSPORT ET MOBILITE

Le Budget Supplémentaire annexe 2023 des transports et de la mobilité enregistre :

1 - Les reports d'investissements :

Le montant des reports s'élève à 8 441 250.14 € en dépenses, il n'y a pas de report de recette.

Le financement de ces reports est assuré par le solde positif de la section d'investissement de 2 864 862.70 € et par une affectation du résultat de fonctionnement de 5 576 387.44 €

Le détail des reports pour chacune des opérations d'investissement du budget des transports figure au Compte Administratif 2022.

2 - Les inscriptions nouvelles au Budget Supplémentaire hors opérations d'ordre :

Les inscriptions nouvelles du Budget Supplémentaire s'élèvent à 2 505 311.33 € :

- 5 655 311.33 € en fonctionnement,
- - 3 150 000.00 € en investissement.

D'une manière générale le financement des dépenses nouvelles doit être assuré par :

- l'excédent de fonctionnement et d'investissement reporté ;
- diverses recettes supplémentaires constatées en fonctionnement ou en investissement ;
- le cas échéant par l'emprunt.

2.1 - Les recettes disponibles pour le Budget Supplémentaire :

En fonctionnement :

- l'excédent reporté constaté au Compte Administratif 2022.....	12 114 708.33 €
- recettes de fonctionnement supplémentaires.....	458 403.00 €

En investissement :

- le solde d'exécution de la section d'investissement après financement des reports	0.00 €
- total des recettes d'investissement disponibles.....	- 1 700 000.00 €
- diminution de l'emprunt inscrit au BP	- 8 367 800.00 €

Soit un total des recettes de 2 505 311.33 €

2.2 – Utilisation des recettes disponibles :

Il est proposé d'affecter les recettes disponibles de la manière suivante :

En fonctionnement :

- Crédits supplémentaires en dépenses du BP.....	3 205 311.33 €
(Ces crédits font l'objet d'explications détaillées ci-après)	
- Dépenses imprévues	2 000 000.00 €
- Ajustement des intérêts de la dette	<u>450 000.00 €</u>
Total des dépenses de fonctionnement.....	5 655 311.33 €

En investissement :

- des ajustements des crédits de paiement du BP.....	- 3 550 000.00 €
(Ces ajustements de dépenses font l'objet d'explications détaillées ci-après)	
- un ajustement de la prévision du remboursement en capital de la dette ...	<u>400 000.00 €</u>
Total des dépenses d'investissement.....	- 3 150 000.00 €

Soit un total des dépenses de 2 505 311.33 €

3 – Les ajustements par rapport au Budget Primitif :

En dépenses de fonctionnement, les inscriptions nouvelles concernent :

- pour la DSP, 3 081 400 € de crédits supplémentaires, dont :
 - o 1 350 000 € pour prendre en compte, sur une année pleine du nouveau contrat, l'indexation en lien avec l'inflation et la variation de l'offre ;
 - o 450 000 € pour les services mis en place durant la coupe du monde de rugby ;
 - o 1 200 000 € au titre du protocole transactionnel pour la prise en charge d'une partie des dépenses supportées par le délégataire pour la gestion de la crise sanitaire du COVID;
 - o 81 400 € de crédit pour une régularisation sur la régie d'avance portant sur l'exercice 2022.
- des ajustements de crédits pour 50 000 € sur les Transports scolaires suite aux révisions des marchés et à la hausse de l'énergie ;
- un ajustement de 59 411.33 € sur Vélivert avec principalement des dépenses pour l'installation du personnel dans un nouveau local ;
- 9 000 € de crédits pour l'adhésion au réseau CARA ;
- 5 500 € de crédits supplémentaires pour les vêtements de travail.

En recettes de fonctionnement,

- un ajustement de 385 000 € de recette pour le réseau STAS justifié principalement par la nouvelle tarification en vigueur depuis mars 2023 ;
- une inscription complémentaire de 50 000 € pour la mise en circulation des vélos électriques ;
- 23 403 € inscrits en régularisation de subventions concernant les exercices 2020, 2021 et 2022 de l'Etat, la Région et le Département pour l'utilisation et la gestion du modèle Multimodal, de la Région et de Loire Forez pour les conventions signées pour le transfert des lignes et abribus.

En dépense d'investissement.

- les inscriptions du budget primitif peuvent être réajustées à hauteur de 3 550 000 € afin d'ajuster au mieux les crédits de paiements sur l'exercice 2023;
- la prévision pour le remboursement de la dette a été ajustée de 400 000 € de crédits supplémentaires pour tenir compte de la hausse des taux d'intérêt.

En recette d'investissement,

- une subvention du Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire de 100 000 € est attribuée pour les acquisitions de vélos électriques.
- les subventions inscrites au budget primitif pour 1 800 000 € pour l'acquisition des trolleybus et bus électriques ont été annulées car elles ne pourront être perçues sur cet exercice ;
- l'emprunt peut être diminué de 8 367 800.00 € suite à la reprise des résultats.

III - LE BUDGET ANNEXE ZONES INDUSTRIELLES

Il est proposé dans un premier temps de prendre en compte la reprise du résultat constaté au Compte Administratif 2022 en recettes d'investissement soit 139 160.52 € et à l'affecter en remboursement d'avance au Budget principal de Saint-Etienne Métropole.

En section d'exploitation, les mouvements proposés portent sur :

- un ajustement des crédits inscrits en dépenses avec des travaux de branchement pour 10 000 € sur la Zone Combeplaine à Rive-de-Gier et pour 15 000 € sur Stélytec à Saint-Chamond, des travaux de voirie pour 22 000 € sur la Zone de Montrambert à La Ricamarie et une annulation de crédits de travaux de branchement sur la Zone de Sogelam à Fraisses de -130 000 € (solde -82 997.00 €).
- en recettes, des ventes de terrains sur les Zones de Montrambert et Combeplaine pour 157 765 €, et l'annulation d'une cession sur Stélytec pour 100 000 € (solde 57 765 €).

En section d'investissement, est constatée une diminution de 111 997 € de l'avance du budget principal et une augmentation de remboursement des avances faites au budget principal pour 28 765 € en complément du remboursement de 139 160.52 €.

On peut noter également des opérations d'ordre entre section, équilibrées en dépenses et en recettes, qui constatent les variations de stocks.

IV- LE BUDGET RATTACHE ASSAINISSEMENT

Pour rappel, à compter du 01 janvier 2023, le Budget Annexe Assainissement collectif devient le budget Rattaché Assainissement suite à la création de la Régie à autonomie financière.

Ce budget retrace donc l'activité du Service Public d'Assainissement Collectif et Non-Collectif pour les 52 communes-membres de l'agglomération. En effet, le SPANC n'est plus un budget annexe mais est intégré au sein du budget rattaché. La commune de Caloire est uniquement en Assainissement Non-Collectif.

1 - Les reports d'investissements :

	TOTAL	DSP	REGIE	SPANC
Reports de recettes	5 114 916.96	0	5 114 916.96	0
Reports de dépenses	4 148 596.05	332 434.10	3 816 161.95	0
Solde	966 320.91	-332 434.10	1 298 755.01	0

2 - Les inscriptions nouvelles au Budget supplémentaire (hors écritures d'ordre et doubles comptes)

Les inscriptions nouvelles du Budget Supplémentaire s'élèvent à 5 572 813.57 € dont :

- 2 777 931.41 € en dépenses de fonctionnement,
- 2 794 882.16 € en investissement

D'une manière générale le financement des dépenses nouvelles doit être assuré par :

- l'excédent de fonctionnement reporté,
- diverses recettes supplémentaires constatées en fonctionnement ou en investissement,
- le cas échéant le recours à l'emprunt.

2.1- Les recettes disponibles :

En fonctionnement :

	Total	DSP	REGIE	SPANC
Excédent reporté	5 498 468.58	975 537.17	4 515 090.97	7 840.44
Recettes supplémentaires au BS	0	0	0	0
Total disponible	5 498 468.58	975 537.17	4 515 090.97	7 840.44

En investissement :

	Total	DSP	REGIE	SPANC
Affectation des résultats	2 714 075.83	1 936 027.92	778 047.91	0
Résultat reporté	- 3 606 051.75	-1 603 593.82	- 2 076 802.92	74 344.99
Solde des reports	966 320.91	-332 434.10	1 298 755.01	0
Total disponible	74 344.99	0	0	74 344.99

TOTAL DES RECETTES	5 572 813.57	975 537.17	4 515 090.97	82 185.43
---------------------------	---------------------	------------	--------------	-----------

2.2 – Utilisation des recettes disponibles :

Il est proposé de répartir les recettes disponibles de la façon suivante :

	Total	DSP	REGIE	SPANC
Dépenses nouvelles de fonctionnement	2 777 931.41	255 000.00	2 515 090.91	7 840.44
Dépenses nouvelles d'investissement	2 794 882.16	720 537.17	2 000 000.00	74 344.99
Total disponible	5 572 813.57	975 537.17	4 515 090.97	82 185.43

3 – Les propositions nouvelles du budget supplémentaire

Globalement et par secteur de dépenses, ces inscriptions se présentent comme suit :

En section "Fonctionnement" :

En **dépenses** d'exploitation, la majoration proposée des dépenses est de 2 363 931.41 €. Il s'agit de dépenses provisionnelles.

- 145 000 € sont également inscrits au titre des charges d'intérêts de la dette ;
- 101 000 € pour les provisions (admissions en non-valeur et effacements de dettes) ;
- 168 000 € pour les régularisations sur exercices antérieurs.

En section "Investissement" :

En **dépenses d'équipement**, inscription de crédits provisionnels pour 2 780 882.16 €.

En **remboursement de capital**, une augmentation du remboursement de l'emprunt à hauteur de 14 000 €.

V- LE BUDGET RATTACHE DE L'EAU

Pour rappel, à compter du 01 janvier 2023 le Budget Annexe EAU devient le budget Rattaché EAU.

L'exercice 2023 est marqué par la mise en place d'une régie Eaux Brutes pour les ressources du Furan ainsi que celle du Contrat de Délégation de Service Public avec la SAUR pour les communes desservies par l'usine de Solaure.

1 - Les reports d'investissements :

Le montant des reports s'élève à :

- 3 306 186.04 € en dépenses ;
- 2 219 056.55 € en recettes.

	Total	DSP	REGIE	REGIE EAUX BRUTES
Reports de dépenses	3 306 186,04	1 577 088,89	1 729 097,15	0,00
Reports de recettes	2 219 056,55	1 066 056,55	1 153 000,00	0,00
Solde des reports	-1 087 129,49	-511 032,34	-576 097,15	0,00

Soit un solde négatif de 1 087 129.49 €. En raison de la tenue d'une comptabilité analytique par service, l'affectation du résultat 2022 est de 3 746 928.92 € sans corrélation directe avec le besoin global de financement de la section d'investissement.

2 - Les inscriptions nouvelles au Budget supplémentaire (hors écritures d'ordre et doubles comptes)

Les inscriptions nouvelles du Budget Supplémentaire s'élèvent à 5 907 420.33 € dont :

- 1 894 226.72 € en dépenses de fonctionnement,
- 4 013 193.61 € en investissement

D'une manière générale le financement des dépenses nouvelles doit être assuré par :

- l'excédent de fonctionnement reporté ;
- diverses recettes supplémentaires constatées en fonctionnement ou en investissement ;
- le cas échéant le recours à l'emprunt.

2.1 - Les recettes disponibles pour le Budget Supplémentaire :

En fonctionnement :

	Total	DSP	REGIE	REGIE EAUX BRUTES
L'excédent reporté	4 096 403,87	1 724 581,35	1 883 063,20	488 759,32
Ajustement des recettes	866 812,85	140 600,00	126 212,85	600 000,00
Total disponible	4 963 216,72	1 865 181,35	2 009 276,05	1 088 759,32

En investissement :

	Total	DSP	REGIE	REGIE EAUX BRUTES
Affectation des résultats	3 746 928,92	2 093 906,28	1 653 022,64	0,00
Excédent reporté	-960 265,82	-135 668,12	-1 106 507,02	281 909,32
Solde des reports	-1 087 129,49	-511 032,34	-576 097,15	0,00
Ajustement des recettes	-755 330,00	-551 500,00	-209 830,00	6 000,00
Total disponible	944 203,61	895 705,82	-239 411,53	287 909,32

TOTAL DES RECETTES	5 907 420,33	2 760 887,17	1 769 864,52	1 376 668,64
---------------------------	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------

2.2- Utilisation des recettes disponibles :

Il est proposé d'affecter les recettes disponibles de la manière suivante :

En fonctionnement :

- des ajustements sur les dépenses du BP 1 894 226.72 €

	Total	DSP	REGIE	REGIE EAUX BRUTES
Dépenses nouvelles	1 894 226,72	261 431,35	764 036,05	868 759,32

(Ces ajustements de dépenses font l'objet d'explications détaillées ci-après)

En investissement :

- des ajustements sur les dépenses et les recettes du BP 4 013 193.61 €

	Total	DSP	REGIE	REGIE EAUX BRUTES
Dépenses nouvelles	4 013 193,61	2 499 455,82	1 005 828,47	507 909,32

(Ces ajustements de dépenses font l'objet d'explications détaillées ci-après)

Soit un total de 5 907 420.33 €

3 – Les ajustements par rapport au Budget Primitif

En section "Fonctionnement" :

En dépenses d'exploitation, la majoration proposée des dépenses de 1 894 226.72 € résulte essentiellement d'inscriptions nouvelles afin d'ajuster les crédits nécessaires, à savoir :

- un ajustement des charges à caractère général (1 652 K €) notamment :
 - sur les achats d'eau (50 K €) ;
 - les contrats de prestation (263 K €), nécessaire suite au révision de prix des marchés ;
 - les frais d'études (77 K €) complément d'honoraires pour les missions d'étude du mode de gestion notamment pour celle du Gier ;
 - frais d'acte et de contentieux (30 K €) ;
 - la redevance au titre des prélèvements d'eau pour la régie Eaux Brutes (700 K €) ;
 - l'inscription de crédits prévisionnels pour l'équilibre de la section (532 K €) sur divers comptes ;
- ajustement du chapitre 66 « charges financières » (114 K €), suite à l'augmentation des taux d'intérêts ;
- ajustement du chapitre 014 « atténuation de produits » (-20 K €),
- 144 K € à inscrire au chapitre 67 représentant
 - le remboursement aux communes en régie d'admissions en non valeurs ou d'effacements de dettes antérieures à la remontée de compétence ;
 - les annulatifs sur les rôles sur exercices antérieurs.
- ajustement des provisions au chapitre 68 pour 4 k €

Pour les recettes, les inscriptions proposées de 866 812.85 € portent sur des ajustements de crédits :

- au chapitre 70 relatif aux produits des ventes d'eau (795 K €), notamment la redevance prélèvements pour la régie Eaux Brutes (600 K €) ;
- au chapitre 75 (8 K €) ;
- au chapitre 77, régularisation de pénalités appliquées aux délégataires (65 K €) ;
- alignement du compte 7817 Reprise sur provision pour dépréciation d'actif (-1 K €).

En section "Investissement" :

- En dépenses, les inscriptions proposées correspondent à une diminution du remboursement du capital pour 22 970 € et à l'augmentation des crédits des dépenses d'équipement à hauteur de 4 036 163.61€, elles concernent principalement :
 - la nouvelle DSP Solaure, 2.3 M € ;
 - la régie Eaux Brutes 0.5 M € ;
 - le syndicat de Saint-Chamond L'Homme 0.4 M €.

Dans certains cas celles-ci permettent d'assurer l'équilibre individuel du budget de la commune.

- En recettes, l'emprunt peut être réduit de 764 610 €.

VI - LE BUDGET RATTACHE PARCS DE STATIONNEMENT

1 - Les reports d'investissements : néant

2 - Les inscriptions nouvelles au Budget supplémentaire (hors écritures d'ordre et doubles comptes)

Les inscriptions nouvelles du budget supplémentaire s'élèvent à 1 099 517.71 € dont :

- 460 036.65 € en fonctionnement,
- 639 481.06 € en investissement.

D'une manière générale le financement des dépenses nouvelles doit être assuré par :

- l'excédent de fonctionnement reporté,
- diverses recettes supplémentaires constatées en fonctionnement ou en investissement,
- le cas échéant le recours à l'emprunt

2.1 - Les recettes de fonctionnement disponibles pour le Budget supplémentaire :

En fonctionnement :

	Total	DSP	REGIE
Excédent reporté	528 173.65	2 670.73	525 502.92
Recettes supplémentaires au BS	-68 137.00	0	-68 137.00
Total disponible	460 036.65	2 670.73	457 365.92

En investissement :

	Total	DSP	REGIE
Excédent reporté	639 481.06	0.00	639 481.06
Recettes supplémentaires au BS	0.00	0.00	0.00
Total disponible	639 481.06	0.00	639 481.06

Soit un total de recettes de 1 099 517.71 €

2.2 - Utilisation des recettes disponibles :

Il est proposé de répartir les recettes disponibles de la façon suivante :

En fonctionnement

-ajustement des dépenses et recettes..... 460 036.65 €

En investissement :

-ajustement des dépenses d'équipement..... 639 481.06 €

soit un total de

1 099 517.71 €

3 – Les propositions nouvelles du budget supplémentaire

En fonctionnement :

	Total	DSP	REGIE
Charges d'exploitation	393 500.00	1 000.00	392 500.00
Charges exceptionnelles	66 536.65	1 670.73	64 865.92
Total	460 036.65	2 670.73	457 365.92

En **dépenses**, un ajustement provisionnel des **charges d'exploitation** de 393 500 €. Ces crédits pourront permettre de financer le cas échéant, des dépenses imprévues (maintenance, sinistres...). Les charges exceptionnelles sont quant à elles augmentées de 66 536.65 € afin de sécuriser la subvention d'équilibre au délégataire ou des annulations sur exercices antérieurs.

En **recettes**, l'inscription en recettes exceptionnelles de 70 637 € est supprimée. Par contre est rajoutée un dédommagement de 2 500 €, versé par la compétence Réseaux de Chaleur pour l'occupation gratuite du parking de la liberté à Saint-Chamond pour des travaux de réseaux.

En investissement :

En **dépenses d'équipement**, l'inscription de dépenses provisionnelles pour un total de 639 481.06 €.

VII - LE BUDGET RATTACHE DES RESEAUX DE CHALEUR

1 - Les reports d'investissements :

Le montant des reports s'élève à :

- 697 703.85 € en dépenses dont 8 420 € pour la régie
- 383 946.80 € en recettes dont 85 326.80 € pour la régie

Soit un solde négatif de 313 757.05 €. En raison de la tenue d'une comptabilité analytique par réseau de chaleur, l'affectation du résultat 2022 est de 399 912.19 € sans corrélation directe avec le besoin global de financement de la section d'investissement.

2 - Les inscriptions nouvelles au Budget supplémentaire

Les inscriptions nouvelles du budget supplémentaire s'élèvent à 1 728 868.47 € dont :

- 58 684.95 € en dépenses de fonctionnement,
- 1 670 183.52 € en dépenses d'investissement

D'une manière générale le financement des dépenses nouvelles doit être assuré par :

- l'excédent de fonctionnement reporté,
- diverses recettes supplémentaires constatées en fonctionnement ou en investissement,
- le cas échéant le recours à l'emprunt.

2.1 - Les recettes disponibles pour le Budget Supplémentaire :

En fonctionnement :

	Total	DSP	REGIE
L'excédent reporté	1 071 403,95	590 093,37	481 310,58
Ajustement des recettes de Fonctionnement	416 681,00	419 269,00	-2 588,00
Total	1 488 084,95	1 009 362,37	478 722,58

En investissement :

	Total	DSP	REGIE
Affectation des résultats	399 912,19	399 912,19	
Excédent reporté	469 810,38	-58 885,66	528 696,04
Solde des reports	-313 757,05	-390 663,85	76 906,80
Ajustement des recettes d'investissement	-315 182,00	-121 100,00	-194 082,00
Total	240 783,52	-170 737,32	411 520,84

Soit un total de 1 728 868.47 €

	Total	DSP	REGIE
Total des recettes de fonctionnement disponibles	1 488 084,95	1 009 362,37	478 722,58
Total des recettes d'investissement disponibles	240 783,52	-170 737,32	411 520,84
Total des recettes	1 728 868,47	838 625,05	890 243,42

2.2- Utilisation des recettes disponibles :

Il est proposé d'affecter les recettes disponibles de la manière suivante :

En fonctionnement :

- des ajustements sur les dépenses du BP..... **58 684.95 €**

	TOTAL	DSP	REGIE
Dépenses nouvelles de fonctionnement	58 684,95	37 362,37	21 322,58

En investissement :

- des ajustements sur les dépenses du BP **1 670 183.52 €**

	TOTAL	DSP	REGIE
Dépenses nouvelles d'investissement	1 670 183,52	801 262,68	868 920,84

Soit un total de 1 728 868.47 €

3 – Les ajustements par rapport au Budget primitif :

En section "Fonctionnement" :

Les inscriptions nouvelles en dépenses sont des ajustements budgétaires, notamment :

- au chapitre 011 « charges à caractère général » pour 48 634.95 € dont 23 272.58 € pour la régie ;
- au chapitre 65 « autres charges de gestion courante » diminution de 6 100 € ;
- au chapitre 66 « Charges financières-Intérêts de la dette » pour 16 150 € suite à l'augmentation des taux d'intérêts.

En recettes, un ajustement pour le réseau de Firminy de la redevance pour 348 000 € et d'une recette concernant la cogénération pour 70 000 €. Une diminution des produits de vente de chaleur pour 9 758 €.

En section "Investissement" :

En dépenses, les inscriptions proposées concernent essentiellement des dépenses d'équipement :

- l'inscription de crédits de travaux et d'acquisitions prévisionnels de 1 677 683.52 €, correspond à 330 K€ pour des travaux sur le réseau de chaleur de Firminy et à 1 348 K€ afin d'assurer l'équilibre de la section
- une diminution de 7 500 € sur le remboursement du capital.

En recettes, une diminution de l'emprunt de 339 182 €.

Il est précisé que :

- le Conseil d'exploitation de la régie « Parcs de stationnement », dans sa séance du 06 juin 2023, a émis un avis favorable sur le rapport du Budget Supplémentaire concernant le Budget rattaché de la régie « Parcs et aires de stationnement » ;
- le Conseil d'exploitation de la régie « Réseaux de chaleur », dans sa séance du 02 juin 2023, a émis un avis favorable sur le rapport du Budget Supplémentaire concernant le Budget rattaché de la régie « Réseaux de chaleur » ;
- le Conseil d'exploitation de la régie « Eau », dans sa séance du 07 juin 2023, a émis un avis favorable sur le rapport du Budget Supplémentaire concernant le budget rattaché de la régie « Eau » ;
- le Conseil d'exploitation de la régie « Assainissement », dans sa séance du 07 juin 2023, a émis un avis favorable sur le rapport du budget supplémentaire concernant le budget rattaché de la régie « Assainissement ».

Le Conseil Métropolitain, après en avoir délibéré, adopte les Budgets Supplémentaires 2023, Budget Principal, Budgets Annexes et Budgets rattachés.

Ce dossier a été adopté à la majorité avec 11 voix contre et 2 abstentions.

Pour extrait,
Le secrétaire de Séance,












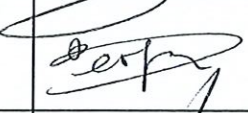


Tom PENTECOTE




Le Premier Vice-Président,

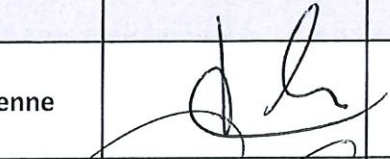
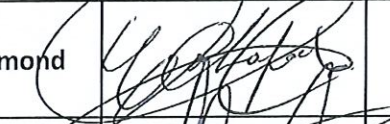

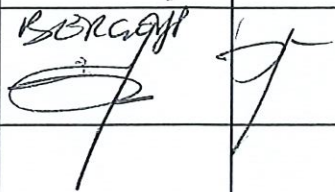



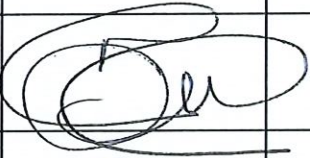

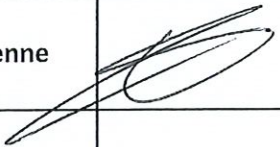

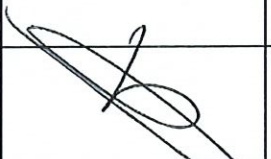


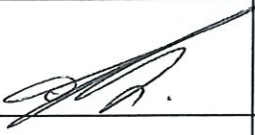


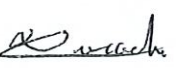
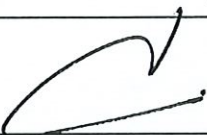
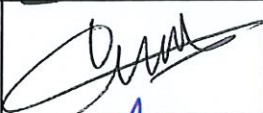
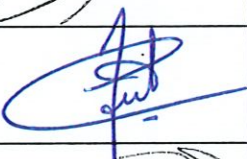

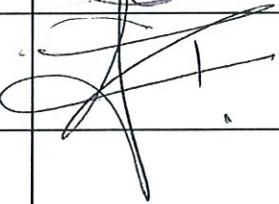
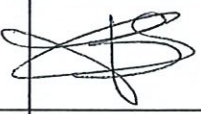



Hervé REYNAUD







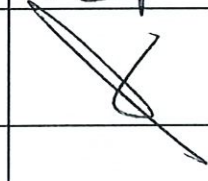
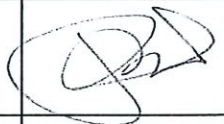

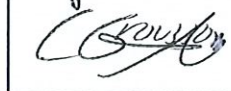
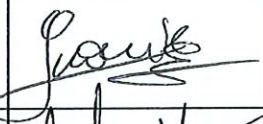
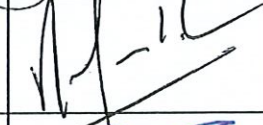

CONSEIL METROPOLITAIN DU JEUDI 29 JUN 2023

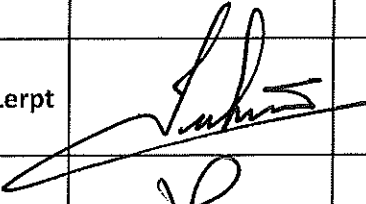

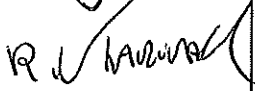
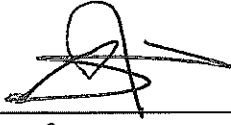
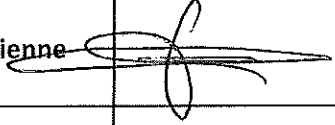


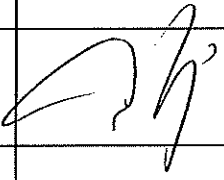
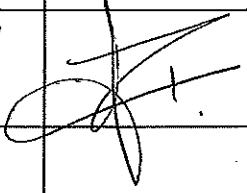
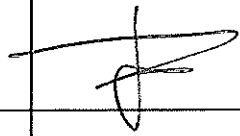

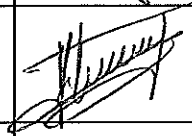
TITULAIRE	VILLE	SIGNATURE	SUPPLEANT	POUVOIR DONNE A (INDIQUER LE NOM)	SIGNATURE
ARNAUD Ingrid	Saint-Christo-en-Jarez				
ARTIGUES Gilles	Saint-Etienne			Bouillon	
AUBOURDY Nicole	Saint-Etienne				
BAKLI Abdelouahb	Saint-Etienne				
BARAILLER Christiane	Fraisses			Banufay	
BARRIER Jean-Alain	Farnay		BOULHOL Marcelle		
BARRIOL Denis	Genilac		GRENARD Christel		
BASSON Jean-Luc	La Tour-en-Jarez				
BENOU MELAZ Caroline	Rive-de-Gier				
BERGER Françoise	Saint-Héand				
BERGER Jean-Pierre	Saint-Etienne				
BERLIVET Eric	Roche-la-Molière				

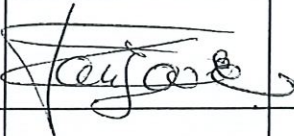

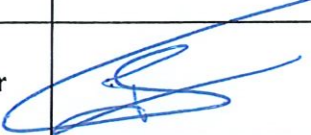
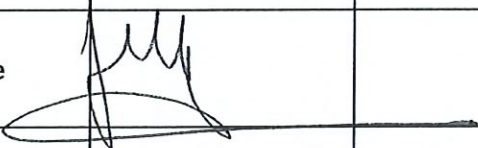


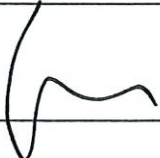




TITULAIRE	VILLE	SIGNATURE	SUPPLEANT	POUVOIR DONNE A (INDIQUER LE NOM)	SIGNATURE
BERROUKECHE Nora	Saint-Etienne				
BERTHEAS Audrey	L'Horme				
BISACCIA Michèle	Saint-Priest-en-Jarez			Ab. S. P. J. A. N. T.	
BONNEFOY Cyrille	La Ricamarie				
BONNET Bernard	Saint-Maurice-en-Gourgois				
BONY Vincent	Rive-de-Gier				
BOUCHER Lionel	Saint-Etienne				
BOUCHET Patrick	La Fouillouse				
BOUCHOU Kamel	Saint-Paul-en-Jarez				
BOUDARD Gilles	Caloire				
BOUTHEON Henri	Le Chambon-Feugerolles				
BRUEL Nicole	Andrézieux-Bouthéon				
CADEGROS Régis	Saint-Chamond				
CALACIURA Stéphanie	Saint-Chamond				
CHALAND Christophe	Firminy			Eveline Suzanne Giuciani	










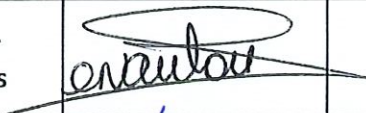

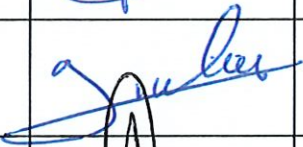



TITULAIRE	VILLE	SIGNATURE	SUPPLEANT	POUVOIR DONNE A (INDIQUER LE NOM)	SIGNATURE
CHAMBE Denis	Saint-Etienne				
CHAPARD Catherine	Saint-Chamond				
CHARBONNIER André	Chamboeuf		GUILLOT Françoise		
CHASSAUBÉNÉ Marc	Saint-Etienne			BERGÉ 	
CHAVANNE Marc	Saint-Jean-Bonnefonds				
CHAVE Frédérique	Chagnon				
CINIERI Laura	Saint-Etienne				
COGNASSE Viviane	Villars				
COLLOMBET Germain	Saint-Etienne			TOKTAI Julie	
CORRIERAS Paul	Saint-Etienne				
COURBON Pierrick	Saint-Etienne				
DA SILVA Jordan	Villars				
DALLARA Charles	Saint-Etienne				
DE ALMEIDA Gabriel	Saint-Etienne			REGIERRE	
DEGRAIX Jean-Luc	Saint-Chamond				

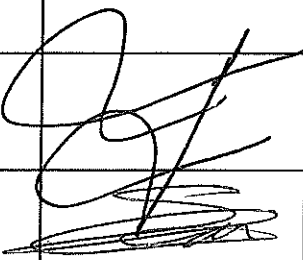


TITULAIRE	VILLE	SIGNATURE	SUPPLEANT	POUVOIR DONNE A (INDIQUER LE NOM)	SIGNATURE
DELDON Didier	Rive-de-Gier				
DELIAVAL Marianne	Saint-Genest-Lerpt				
DENIS Philippe	Saint-Galmier				
DRIOL François	Andrézieux-Bouthéon				
DUCCESCHI Christian	La Terrasse-sur-Dorlay				
DUCRET Fabrice	Saint-Joseph				
DUMAS Marie-Pascale	La Ricamarie				
DUMESTRE Isabelle	Saint-Etienne				
DURAND Frédéric	Saint-Etienne				
DUVERGER Jean	Saint-Etienne				
FALZONE Véronique	Saint-Etienne			HEBRASSON 	
FARA David	Le Chambon-Feugerolles				
FAUCHET Martial	Saint-Martin-la-Plaine		BONJOUR Sylvie		
FAVERJON Christophe	Unieux				
FAYOLLE Sylvie	Saint-Paul-en-Cornillon				

TITULAIRE	VILLE	SIGNATURE	SUPPLEANT	POUVOIR DONNE A (INDIQUER LE NOM)	SIGNATURE
FLACHAT Jean-Claude	La Valla-en-Gier				
FLECHET Andonella	Saint-Chamond				
FRANCOIS Luc	La Grand' Croix				
FRANÇON Guy	Saint-Bonnet-les-Oules			F. Ribet	
GABIAUD Jérôme	Tartaras		DEVIDAL Serge		
GANDILHON Michel	Fontanès		THIZY Huguette		
GONON Pascal	La Gimond				
GONZALEZ GRAIL Ramona	La Talaudière				
GOURBEYRE Marie-Christine	Saint-Paul-en-Jarez				
GOUTELLE Marie-Eve	Saint-Etienne			DURAND	
GRAMPFORT Daniel	La Talaudière				
GROUSSON Catherine	Saint-Etienne				
GUARINOS Jacques	Saint-Etienne				
JANDOT Marc	Dargoire		COTTE Sylvie		
JOUVE Christian	Aboën		GAGNAIRE Christian		

TITULAIRE	VILLE	SIGNATURE	SUPPLEANT	POUVOIR DONNE A (INDIQUER LE NOM)	SIGNATURE
JULIEN Christian	Saint-Genest-Lerpt				
JUSSELME Delphine	Saint-Etienne				
KARULAK Robert	Saint-Etienne				
LABICH Siham	Saint-Etienne				
LACOUR Pascale	Saint-Etienne				
LAGET Bernard	Châteauneuf		MAKAREINIS Marie-José		
LAURENT Denis	Valfleury		BROSSE Daniel		
LECOCQ Yves	Pavezin		DREVON Chantal		
LIOGIER Claude	Saint-Etienne				
LONGEON Olivier	Saint-Etienne			DREVON Jean 	
LUYA Julien	Firminy				
MARMORAT Fabienne	Le Chambon- Feugerolles				
MASSON Brigitte	Saint-Etienne				
MATRICON Nathalie	La Grand-Croix				
MICHAUD Patrick	Saint-Etienne				

TITULAIRE	VILLE	SIGNATURE	SUPPLEANT	POUVOIR DONNE A (INDIQUER LE NOM)	SIGNATURE
MICHAUD-FARIGOULE Christiane	Saint-Etienne				
MORAND Yves	L'Etrat		HEYRAUD Christine	BASSON J. Inc	
MORERE Solange	Saint-Galmier				
MOUSEGHIAN Aline	Saint-Chamond			CADEGUES Négo	
ORIOU Evelyne	Lorette				
OUCHAOUA Djida	Unieux			FABREAU	
PENTECÔTE Tom	Saint-Etienne				
PERACHE Gilles	Saint-Romain-en-Jarez		GUYOT Régine		
PERDRIAU Gaël	Saint-Etienne			REYNAUD	
PEREZ Marie-Jo	Saint-Etienne				
PETIT Marc	Firminy				
PEYCELON Nicole	Saint-Etienne			KARACAN Robert	
PFISTER Christel	Saint-Etienne				
PORCHEROT Jean-Philippe	Doizieux		ALBERT Hans		
QUELENNEC Clémence	Roche-la-Molière			Eric Berlioz	

TITULAIRE	VILLE	SIGNATURE	SUPPLEANT	POUVOIR DONNE A (INDIQUER LE NOM)	SIGNATURE
RASFI Ali	Saint-Etienne				
REGEFFE Brigitte	Saint-Etienne				
REYNAUD Hervé	Saint-Chamond				
RICCIARDI Laurence	Saint-Etienne				
RIVAT Jean-Paul	Saint-Chamond				
SARDAT Jean-Marc	Rozier-Côtes-d'Aurec				
SCHNEIDER Alain	Saint-Etienne			Ch. LIOTTA	
SEMACHE Nadia	Saint-Etienne				
SERVANT Christian	Saint-Priest-en-Jarez				
SERVANTON Corinne	Saint-Jean-Bonnefonds				
SOULIER Gilbert	Saint-Nizier-de-Fornas				
SUZAT-GIULIANI Eveline	Firminy				
TARDIEU Marc	Cellieu		BOULAT Françoise		
TARDY Gérard	Lorette				
THIVANT Marie-Christine	Sorbiers				

TITULAIRE	VILLE	SIGNATURE	SUPPLEANT	POUVOIR DONNE A (INDIQUER LE NOM)	SIGNATURE
THIZY Gilles	Marcenod				
TOKHI Julie	Saint-Étienne				
TORGUES Daniel	Sainte-Croix-en- Jarez		DAVAL Gérard		
VALENTIN Jacques	Sorbiers				
VALENTIN Laetitia	Saint-Etienne				
VASSAL Julien	L'Horme				